



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BÂTI SUR LA COMMUNE DE SAINT SAVIOL (86) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Sud Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 142 Rue des Terres de Borde, CS 51925, à Bordeaux (33081), représentée par sa Directrice Madame Véronique LAJOIE dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF RESE, dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Direction Immobilière Territoriale Sud Ouest
Nexity Property Management - Mme Aude NICOLAS / Courriel : anicolas@nexity.fr - 54 Cours du Médoc
33300 Bordeaux

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 800 m² sis Gare de Saint Saviol, sur la commune de Saint Saviol (86)

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société Cuirs et Peaux de l'Ouest dont le siège est sis 10 rue de la Lune à CIVRAY (86400).

Date d'effet de la convention d'occupation : Convention conclue pour CINQ 5 ans, date de prise d'effet au 15 avril 2019 pour se terminer le 14 avril 2024.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. Uniquement une consultation sur place

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Poitiers

Adresse : 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19 - Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr